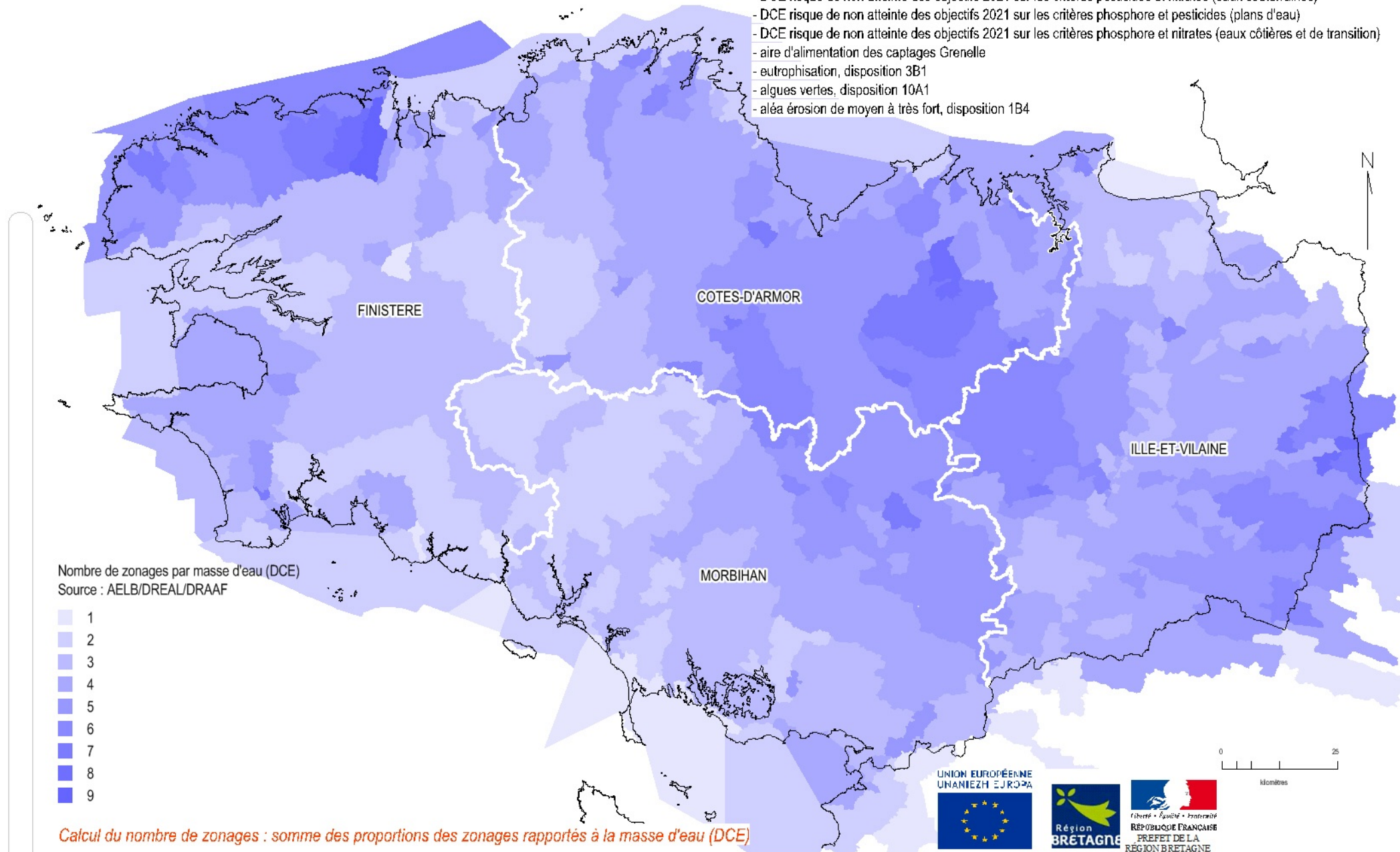


Bretagne : zone d'actions prioritaires (ZAP) des MAEC* enjeu EAU (2015-2020)

MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques

Sur la base des zonages suivants :

- zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole
- zones d'actions renforcées
- DCE risque de non atteinte des objectifs 2021 sur les critères pesticides et nitrates (cours d'eau)
- DCE risque de non atteinte des objectifs 2021 sur les critères pesticides et nitrates (eaux souterraines)
- DCE risque de non atteinte des objectifs 2021 sur les critères phosphore et pesticides (plans d'eau)
- DCE risque de non atteinte des objectifs 2021 sur les critères phosphore et nitrates (eaux côtières et de transition)
- aire d'alimentation des captages Grenelle
- eutrophisation, disposition 3B1
- algues vertes, disposition 10A1
- aléa érosion de moyen à très fort, disposition 1B4



Calcul du nombre de zonages : somme des proportions des zonages rapportés à la masse d'eau (DCE)